DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

-----

**CANTON DE ROYAN** 

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12.126

L'An deux Mille Douze, le 14 septembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

## DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 7 septembre 2012

Le 7 septembre 2012

<u>ETAIENT PRESENTS</u>: M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, M. BESSON, Mme LECOMTE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES: Mme PELTIER représentée par M. BESSON

M. FILOCHE représenté par Mme DAUZIDOU

M. DENIS représenté par M. MERLE

Mme DESCHANP représentée par Mme SERRE Mme DOUMECQ représentée par M. GIRAUD

M. MEGLIO représenté par M. QUENTIN

M. PATRUX représenté par Mme CIRAUD-LANOUE

M. PAVON représenté par M. CAU

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES: M. CHABASSE, M. PRUDENCIO

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de présents : 23 Nombre de votants : 31

Madame Eva ROY a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET: Avis sur le projet de Schéma Régional Eolien (SRE) Poitou-Charentes

RAPPORTEUR : M. LE DEPUTE-MAIRE

**VOTE: 1 ABSTENTION** 

**UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** 

Par une lettre conjointe en date du 11 juillet 2012, Madame Ségolène ROYAL, Présidente du Conseil Régional Poitou-Charentes et Monsieur Yves DASSONVILLE, Préfet de la Région Poitou-Charentes, ont sollicité l'avis du Conseil Municipal sur le projet de Schéma Régional Eolien (SRE) de Poitou-Charentes.

Ce schéma a été élaboré, conformément aux dispositions de la Loi Grenelle 2, conjointement par la Région Poitou-Charentes et les services de l'Etat, plus particulièrement la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Il a pour objectif d'orienter le développement du potentiel éolien dans la région Poitou-Charentes.

Après avoir identifié des zones favorables au développement de cet équipement, le SRE a pris en compte la nécessité de prévenir les atteintes aux paysages, au patrimoine, à la qualité de la vie et au respect de la biodiversité.

Les zones adaptées ou potentiellement adaptables au développement de l'éolien ont ainsi pu être définies.

Le SRE prévoit d'installer entre 37 et 58 éoliennes par an, jusqu'en 2020, pour un potentiel variant entre 1 500 et 1 900 mégawatts, sur la base d'une puissance moyenne de 2,5 mégawatts par éolienne.

Pour ce qui concerne la Charente-Maritime, quatre parcs éoliens sont actuellement en service, quatre parcs sont autorisés, mais non mis en service et cinq autres parcs font l'objet d'une instruction au titre du Code de l'Urbanisme.

Aucune zone, identifiée comme favorable par le SRE, ne concerne la commune de Royan ou les communes limitrophes.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le dossier du projet de Schéma Régional Eolien de Poitou-Charentes,
- APRÈS en avoir délibéré,

## DECIDE

- d'émettre un avis favorable sur le projet de Schéma Régional Eolien (SRE) de Poitou-Charentes.

> Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme, Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 20 septembre 2012

Pour le Député-Maire, Et par délégation Le Premier Adjoint Bernard GIRAUD